

PROGRAMME

Séminaire « Politiques de l'emploi – Interactions de l'économie et du juridique » « *La qualité de vie au travail : contrainte ou opportunité pour les entreprises* »

Mardi 17 mars 2015 de 9h45 à 12h45

Les entreprises s'engagent encore assez peu dans une démarche sur la qualité de vie au travail (QVT) souvent perçue comme une nouvelle contrainte qui engendre des coûts. Pourtant, l'absence de QVT est à l'origine de coûts macroéconomiques (dépenses pour la branche maladie ou ATMP de la Sécurité sociale, impact négatif sur la productivité) et microéconomiques (absentéisme, multiplication des arrêts maladie ou difficultés de recrutement).

Une première avancée a eu lieu avec la loi du 5 mars 2014 qui ouvre à titre expérimental la possibilité d'une négociation unique sur la QVT. Celle-ci permet de regrouper presque tous les thèmes de la négociation annuelle obligatoire mais aussi l'égalité professionnelle, l'emploi des travailleurs handicapés, la durée du travail ainsi que son organisation, la mobilité interne ou la prévention des pénibilités.

Ce séminaire sera l'occasion de s'interroger sur la définition de la QVT et son impact sur la productivité des entreprises. Une meilleure QVT est-elle susceptible d'améliorer la compétitivité des entreprises françaises ? Quelles autres pistes peuvent être proposées pour améliorer la qualité de vie au travail ? Quelles sont les expériences conduites en matière de QVT en France et dans d'autres pays ?

A partir de 9h15 Accueil-café des participants

- 9h45 **Introduction**
Jacques BARTHÉLÉMY, Co-président du séminaire, Fondateur et avocat associé du cabinet Barthélémy
- 9h55 « **La qualité de vie au travail est-elle un facteur de croissance ?** »
Philippe ASKENAZY, Économiste, Directeur de Recherche au CNRS-ENS-École d'Économie de Paris
- 10h25 « **Les entreprises prennent-elles bien en compte cet enjeu ?** »
Hervé LANOUZIÈRE, Directeur général de l'Anact (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail)
- 10h55 « **Comment le droit accompagne l'amélioration des conditions de vie au travail** »
Pierre-Yves VERKINDT, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
- 11h25 Échanges avec la salle
- 12h35 **Clôture des débats**
Jean-Luc TAVERNIER, Co-président du séminaire, Directeur général de l'Insee

Le séminaire se déroule selon la règle de Chatham House, selon laquelle « les participants peuvent librement utiliser les informations reçues, mais ni l'identité ni l'appartenance du ou des intervenants, ni de tout autre participant, ne peuvent être révélées ».

